

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
PRIX DANIELLE T. PAIEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN
2023-2024

OBJECTIF

Ce prix vise à reconnaître la qualité du travail accompli, ainsi que la contribution globale d'un employé ou d'une employée de soutien dans son lieu de travail. La donatrice souhaite ainsi valoriser leur apport.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Doit être un employé permanent ou une employée permanente de soutien, de la Faculté de médecine vétérinaire, du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV) ou du Centre diagnostique vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), au moment du concours.
2. Les lauréats et/ou lauréates des années précédentes ne sont pas admissibles.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Être employé permanent ou une employée permanente de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV), du CHUV, du CDVUM ou de l'Université de Montréal (offrant une prestation de travail à la FMV), à temps plein, à la date du concours et faire partie du personnel de soutien (1244), du personnel d'entretien (1186) ou du personnel de recherche (SERUM PSA).
2. Être proposé ou proposée par des pairs avec justification à l'appui des arguments apportés en faveur du candidat ou de la candidate. La personne proposée doit être avisée que sa candidature sera suggérée.
3. Être reconnu ou reconnue pour l'une et/ou l'autre des qualités et caractéristiques suivantes:
 - implication au travail et initiatives axées sur la recherche de solutions;
 - orientation du travail favorisant le service à la clientèle ou le soutien aux étudiants;
 - aptitude à contribuer harmonieusement et efficacement au travail dans une équipe;
 - fierté d'appartenance envers l'Université et le travail immédiat.

MONTANT ET REMISE DES BOURSES

1. Le prix consiste en une bourse de 1 000 \$ (montant imposable).
2. Le montant sera versé en une seule fois quelques semaines après la cérémonie, sur la paie.
3. La personne lauréate sera soulignée lors d'un événement facultaire.
4. Des photos seront prises et pourraient être publiées dans l'infolettre Le Factuel, les réseaux sociaux de la FMV ainsi que sur les écrans de la FMV.

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Les candidatures seront évaluées par les membres du Comité d'attribution du Fonds Danielle T. Paiement de l'Université de Montréal.
2. Les résultats du concours seront connus au mois de septembre.

DATE LIMITE

1. La date limite pour soumettre une candidature est le **30 août 2024**.
2. **Le dossier de candidature doit être transmis en format PDF en un seul fichier, via courriel, à maggy.coderre@umontreal.ca.**

INFORMATION

Contactez Maggy Coderre, local 1118, poste 8556, maggy.coderre@umontreal.ca.